SAINT-MARTIN
Boulogne
AU COEUR DE LA VIE

République Française
Mairie de Saint-Martin-Boulogne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Espace culturel Georges Brassens (*arrêté municipal du 12 mai 2021*), sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, en suite de la convocation en date du 25 février 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers municipaux présents : 28
Nombre de conseillers municipaux votants : 33

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- *Wilfrid ANFRY pouvoir à Raphaël JULES*
- *Geoffrey FOURCROY pouvoir à Guillaume PRUVOST*
- *Stéphanie LACROIX pouvoir à Caroline CARON*
- *Irénée MIELLOT pouvoir à Jean-Claude CONDETTE*
- *Annie LEPORCQ pouvoir à Pascale LEBON*

Monsieur Guillaume PRUVOST est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2022-1-10
Vidéoprotection / Plan pluriannuel

L'installation d'un système de vidéoprotection a débuté dans la commune en 2008 et a été complétée en 2018/2019 avec un investissement de 277 000 € TTC portant le nombre de caméras à 40 sur notre territoire.

Ces aménagements ont été initiés afin de lutter contre les dégradations sur les bâtiments et les biens publics qui avaient provoqué un préjudice évalué à l'époque à 100 000 € pour la période 2005-2008.

La vidéoprotection a prouvé son efficacité dans la mesure où les faits évoqués précédemment sont devenus quasi-inexistants et a permis une couverture des quartiers suivants :

- Centre-ville : Mairie, Square Nacry, Place Aristide Briand.
- Ostrohove : secteur Centre Brassens, équipements sportifs, place de l'Orme.
- Quartiers du Moka et Léon Blum.

Un nouvel audit a été commandé courant 2021 au Cabinet AV Protect, spécialiste de la sécurité et de la vidéoprotection.

Un programme pluriannuel d'investissement a été établi sur la base de cet audit, en concertation avec la Police Nationale.

Trois tranches de travaux vont être engagées pour un montant total estimé avant consultation de **330 000 € T.T.C**, qui permettront de sécuriser l'entrée de la commune, de densifier les quartiers déjà équipés et aménager certaines zones encore dépourvues tel que la résidence Maréchal Leclerc.

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, AUTORISE, Monsieur le Maire :

- A lancer une procédure d'appel d'offres sous le contrôle du cabinet AV Protect, qui assurera le suivi de l'opération jusqu'à la réception des travaux ;
- A signer les documents afférents au marché et à l'opération ;
- A solliciter les autorisations administratives ;
- A solliciter les subventions et participations auprès des partenaires et, notamment l'Etat via le FIPD.

Nombre de votants : 33 **POUR : 33**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Saint-Martin-Boulogne, le 07 mars 2022

Le Maire,
Raphaël JULES

Transmis à la Sous-Préfecture le 10/03/2022
Affiché notifié le 10/03/2022
Rendue exécutoire la présente décision le 10/03/2022
Saint-Martin-Boulogne, le 10/03/2022
Le Maire,

Voies et délais de recours
La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : http://www.telerecours.fr.